

Certains résultats peuvent être communiqués par téléphone par le biologiste ou l'interne habilité, en particulier :

- Découverte de gammopathie monoclonale maligne ou d'hémopathie lymphoïde dans un contexte susceptible de nécessiter une prise en charge urgente,
- Recherche d'auto-anticorps positive pour la première fois au laboratoire, pour les examens suivants :
  - Recherche d'ANCA positive et de spécificité anti-PR3 et/ou anti-MPO,
  - Dépistage d'auto-anticorps anti-GBM positif,
  - Ainsi que tout autre auto-anticorps dont la découverte est susceptible de modifier le diagnostic ou la prise en charge thérapeutique.
    - Résultats traduisant une importante aggravation d'une pathologie connue.
    - Résultats incohérents avec les antécédents (avec risque potentiel pour la prise en charge immédiate).
    - Tout résultat pour lequel le service a connaissance d'une urgence particulière.